



Pour déplacer un objet...

Concierge, aide-concierge ou déménageur?

Il faut déplacer un objet rapidement... On appelle le concierge, l'aide-concierge ou un déménageur?

Plus de la moitié des accidents de travail, chez les concierges et aides-concierges, surviennent lors de la manutention de charges. Les causes sont diverses : objets trop lourds, matériel de manutention inadéquat, nombre trop élevé d'objets à transporter dans un court délai, conditions personnelles, formation insuffisante, etc. Certaines mesures de sécurité peuvent être appliquées pour prévenir ces accidents.

Ces mesures vous sont présentées, à titre indicatif. Il faut toujours tenir compte des conditions personnelles et des situations particulières, pour du transport de charges en toute sécurité!

Déplacer un objet sur le même niveau de plancher (même étage)

- Avec un appareil de levage et de manutention

Concierge, aide-concierge : maximum 45 kg
Déménageur : plus de 45 kg

- Sans appareil

Concierge, aide-concierge : maximum 15 kg; moins de 10 objets (boîtes, autres) par jour
Déménageur : plus de 15 kg; plus de 10 objets (boîtes, autres) par jour

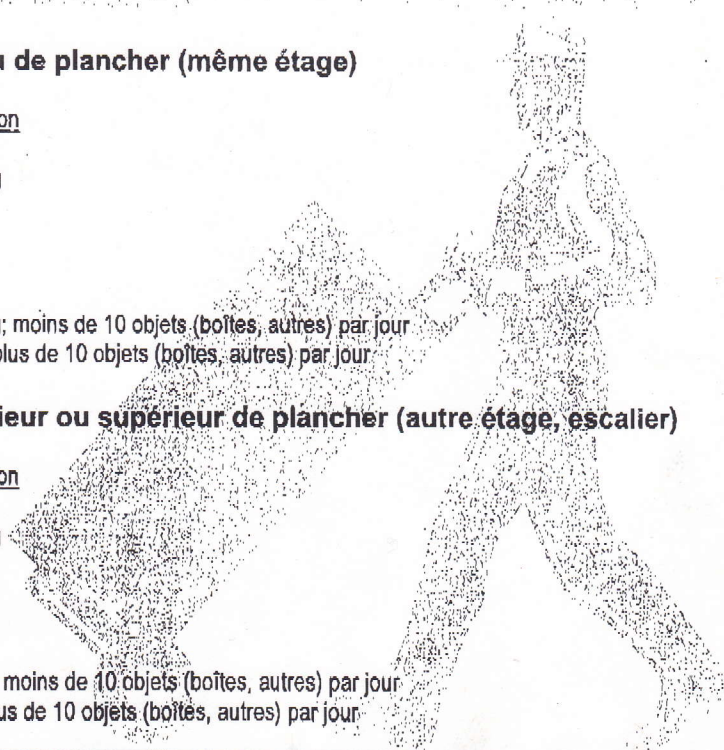
Déplacer un objet sur un niveau inférieur ou supérieur de plancher (autre étage, escalier)

- Avec un appareil de levage et de manutention

Concierge, aide-concierge : maximum 45 kg
Déménageur : plus de 45 kg

- Sans appareil de levage

Concierge, aide-concierge : maximum 10 kg; moins de 10 objets (boîtes, autres) par jour
Déménageur : plus de 10 kg; plus de 10 objets (boîtes, autres) par jour



Appareils de levage et de manutention : leviers à galets, chariots à plateaux, plateaux roulants de transport (« dolly »), diables, ventouses et griffes de transport, etc.

Les meubles doivent être vidés avant d'être transportés. Les objets transportés doivent être retenus ou fixés, de manière à ne pas constituer un risque d'accident (ex. : tiroir qui n'ouvre pas pendant le transport).

Formation : s'assurer que le personnel qui transporte ces charges a suivi la formation sur le transport des charges offerte par le Service du développement des compétences (consulter ADAGIO). Le cas échéant, inscrire le personnel concerné à cette formation.

Condition physique : faire des exercices de réchauffement (flexions, étirements) avant de transporter des charges. Les muscles sont sensibles aux changements brusques de température.